



ARRETE n° 23/249
Portant sur la mise à jour du PLU
de Pleumeur-Bodou – mise à jour
du zonage d'assainissement des
eaux usées

Monsieur Gervais EGAULT, Président de la Communauté d'Agglomération 'Lannion-Trégor Communauté' ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R.153-18 ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pleumeur-Bodou en date du 13/03/2014 approuvant Le Plan Local d'Urbanisme ;
- VU le plan annexé ;

ARRETE

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de Pleumeur-Bodou est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'intégrer le zonage d'assainissement communal validé par le Conseil communautaire du 17/06/2014.

Article 2

Le Plan Local d'Urbanisme de Pleumeur-Bodou mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie de Pleumeur-Bodou et au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en Sous-Préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en mairie de Pleumeur-Bodou pendant 1 mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté ainsi que toutes informations utiles sur cette procédure seront publiés sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté.

Article 5

La Direction Générale de Lannion-Trégor Communauté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-préfet de Lannion

FAIT à LANNION, le 21/12/2023

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRETES

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président atteste le caractère exécutoire
du présent arrêté, transmis au contrôle de
légalité

par télétransmission le... 05 JAN. 2024

Publié, affiché et notifié le... 05 JAN. 2024

Le Président,
Gervais EGAULT

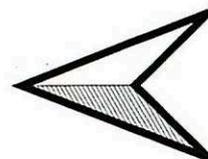
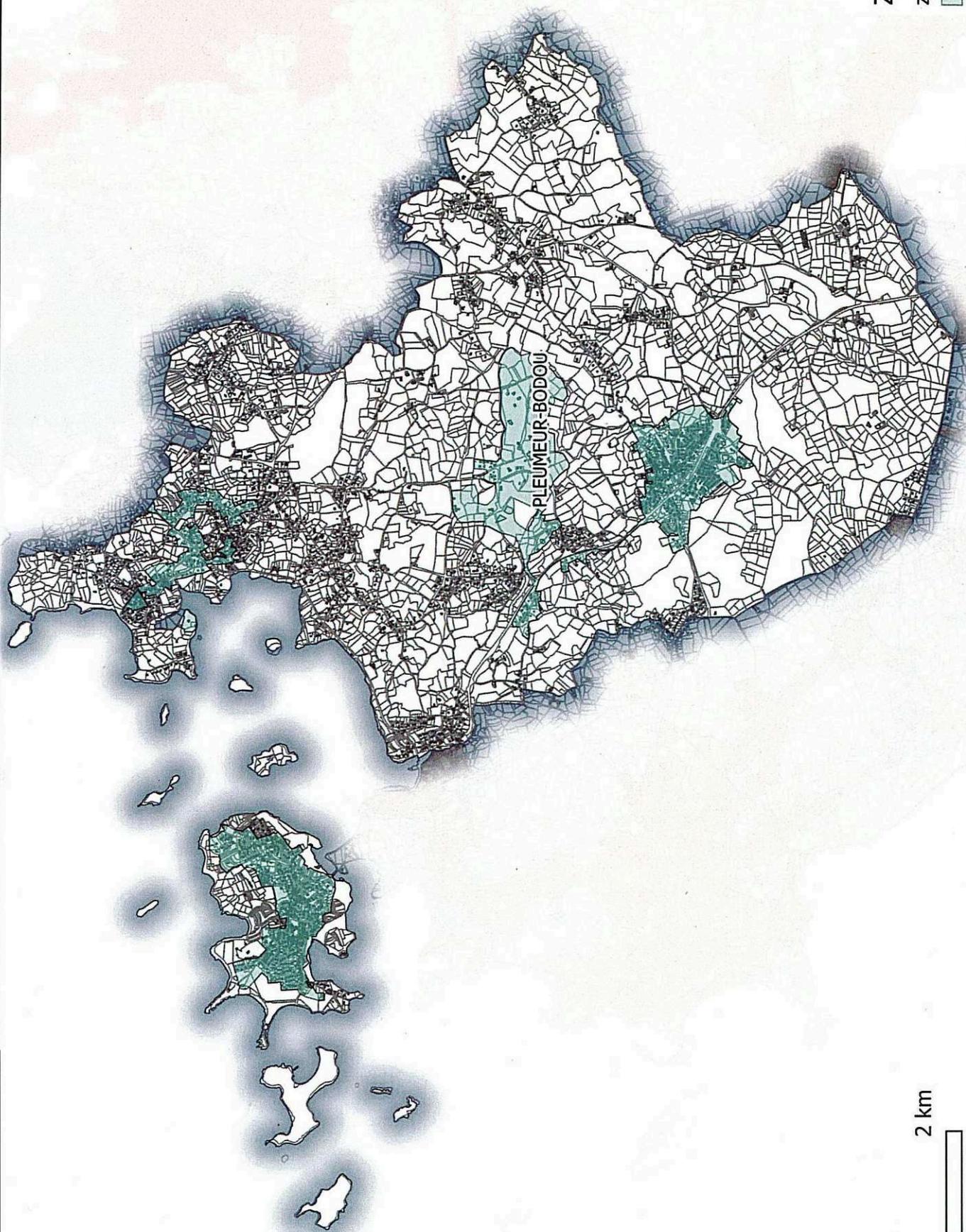


Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNION-TRÉGER
KUMUNIEZH

COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL



0 1 2 km



ZONAGE
zonage stade
Approuvé